Date de publication : 17/11/2023

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le
ID : 085-200059079-20231116-DECISION_122_23-AU

SÈVREMONT

DECISION N° 122-2023

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE VIABILISATION DEFINITIVE DE L'EXTENTION DU LOTISSEMENT DU BOIS

Le Maire de Sèvremont,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2023 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

Vu la volonté de procéder aux travaux de viabilisation définitive de l'extension du lotissement du Bois,

Vu la nécessité de recourir à une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux,

DECIDE

Article 1 :
De confier la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de viabilisation définitive de l'extension du lotissement du Bois à la société Hydraulique Environnement pour un montant de 7 000 € HT.

Article 2 :
D'engager les dépenses correspondantes sur le budget annexe « Extension Lotissement du Bois ».

Article 3 :
La présente décision sera inscrite dans le registre des délibérations ouvert à cet effet. Original sera adressé à Madame la Sous-Préfète de Fontenay-le-Comte.

Le 16 Novembre 2023

Jean-Louis ROY
Maire de Sèvremont

MAIRIE DE SEVREMONT 85700

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE SÈVREMONT
4, rue De La Rochejaquelein - LA FLOCELLIERE - 85700 SÈVREMONT
Téléphone : 02.51.57.22.19 - Courriel : secretariat.general@sevremont.fr